Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 029-212901607-20260617-2026_05_01-DE

Ville de Plabennec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2026

2026/05/01

Date de publication	**17 Juin**
Membres en exercice	**29**
Membres présents	**25**
Membres votants	**27**

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à 19 heures, le conseil municipal, convoqué le 5 juin deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M Christian BLEUNVEN.

Présents : M Christian BLEUNVEN, Mme Hélène KERANDEL, M Wilfried ARS, Mme Nadine HABASQUE, M Loïc FOLL, Mme Jessica GUEZENNEC, M Jean-Yves AOULINI, Mme Carole LE HIR, M Christophe HENRY-LICHOU, Mme Virginie LE BARBIER, M Arnaud PHELEP, Mme Maryne LANNUZEL, Mme Angélique PUJADE-LE GALL, M Nicolas CORRE, M Antoine PLOUGASTEL, M Sylvain SOLSONA, M Fabien GUIZIOU, Mme Claudine JESTIN, M Jean-Michel LALLONDER, Mme Sylvie JACQ, Mme Sabrina BRILLARD, Mme Hélène TONARD, M Guy MORVAN, Mme Lénaïg L'AOT-LOMBART, M Yann UGUEN

Absents : Mme Stéphanie RICHARD (ayant donné procuration à M Loïc FOLL), Mme Patricia GERARD (ayant donné procuration à M Christian BLEUNVEN)

Secrétaire : M Christophe HENRY-LICHOU

Mme Anne-Thérèse ROUDAUT ne prend part ni au débat ni au vote.

Compte financier unique 2025 : budget commune.

Le compte financier unique (CFU) est un document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Les comptes financiers uniques 2025 ont été communiqués avec le dossier de séance.
Après examen par la commission Finances le 28 mai 2026, les comptes financiers uniques 2025 sont soumis à l'approbation du conseil municipal.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales, le Maire quitte la séance de l'assemblée lors du vote du Compte Financier Unique.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, après avis des commissions compétentes, d'approuver le Compte Financier Unique 2025, budget commune.

Vote : Majorité, 4 abstentions (Plabennec au Cœur)

A PLABENNEC, le 17 juin 2026
La Maire
Signé : Anne-Thérèse ROUDAUT

La secrétaire de séance,

Christophe HENRY-LICHOU

Le Maire de Plabennec certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.